

Stalingrad, passé et présent, revit à travers l'objectif d'un Vaudois

VERNISSAGE

Ce soir à Moscou, jeudi à Volgograd, le photographe Maurice Schobinger inaugure une exposition qui rend hommage aux habitants de l'ex-Stalingrad. Ce travail de mémoire, qui fera aussi l'objet d'un livre, sera présenté à Lausanne et Vevey en mai prochain.

FRANCINE BRUNSCHWIG

Le M2 mène loin! Jusqu'à Volgograd, en Russie, ex-Stalingrad. Photographe réputé pour ses travaux sur les grandes constructions comme le tunnel sous le Gothard et le



Serafima Voronina a relaté dans son journal l'horreur au quotidien.

métro lausannois - il a documenté la construction du M2 -, le Veveysan Maurice Schobinger vernit aujourd'hui à Moscou, et jeudi à Volgograd, une exposition sur cette ville, théâtre de la bataille meurtrière devenue le symbole de la résistance soviétique au nazisme.

Les larmes de Nathalie

C'est en lisant, en été 2007, les *Carnets de guerre* de Vassili Grossman que Maurice Schobinger décide de se rendre à Volgograd. Un lieu à la fois inconnu et familier pour le Vaudois de 50 ans, dont lui avait parlé sa mère, et surtout sa grand-mère, Nathalie.

«Elle y a vécu jusqu'à l'âge de 16 ans, lorsque ses parents, des horlogers suisses du Val-de-Travers partis en Russie pour gagner leur vie, ont dû fuir la révolution russe et rentrer au pays.»

Le petit Maurice se souvient des chansons qu'elle lui chantait en russe. Et sa maman lui a raconté plus tard les larmes que versait Nathalie lorsque, entre septembre 1942 et février 1943, elle écoute sur les ondes de la Radio romande le récit terrifiant des combats qui se déroulent à Stalingrad.

Serafima, morte sous les bombes

Le premier voyage de Maurice Schobinger se déroule au tout début de l'année 2008. Une



RENCONTRES Le photographe Maurice Schobinger a noué des amitiés à Volgograd, ville à laquelle il rend hommage au travers d'une exposition qui s'inscrit dans les célébrations, en mai, du 65e anniversaire de la fin de la guerre.

date choisie pour assister, le 2 février, à la célébration du 65e anniversaire de la victoire soviétique sur les armées de Hitler. Sans projet précis, le Vaudois photographie la ville, la Volga, les gens, se laissant porter par les événements et les rencontres. Mais, pour favoriser ces dernières, il entreprend avant de partir une démarche originale: apprendre l'espéranto pour contacter sur place des membres du club d'adeptes de cette langue.

Un journal précieux et traduit

«Ça a bien marché», raconte Maurice Schobinger qui, de-

puis, a multiplié les déplacements à Volgograd. Le hasard - «mais il n'y a pas de hasard», commente le petit-fils de Nathalie - lui fait rencontrer Victoria, une jeune étudiante amoureuse du français. «Elle m'a montré un texte qui raconte la trajectoire de sa grand-tante, Serafima Voronina, morte sous les bombes en octobre 1942, après avoir tenu durant près de trois mois un journal relatant la vie au jour le

jour dans Stalingrad en guerre.»

Conservé au Musée Panorama de Volgograd, ce manuscrit, rendu public en 1973 par un ancien soldat devenu instituteur, n'avait jamais été traduit. Avec l'accord de Victoria et de sa famille, Maurice Schobinger

s'empare du texte pour lui donner un nouvel écho. Il figurera au cœur du livre qu'il publiera parallèlement à l'exposition, en russe d'abord, puis en français.

«Si ce texte avait été connu au lendemain de la guerre, la censure stalinienne l'aurait sans aucun doute détruit, parce qu'il relate simplement les faits, la vérité au quotidien», commente Maurice Schobinger.

Son travail de mémoire se veut «un hommage à tous ces gens qui ont combattu le nazisme». Mais aussi, et surtout, à Volgograd. Il entend démontrer «comment une ville reconstruite n'est jamais plus une ville construite», comme le formule Pierre Starobinski, commissaire de l'exposition, et s'adresse à ses habitants qui tous, à jamais, «portent en eux le souvenir d'instantanés tragiques». ■

«J'ai voulu rendre hommage à tous ces gens qui ont combattu le nazisme»

MAURICE SCHOBINGER

Cubes en plein air à Lausanne et à Vevey

Soutenue par divers sponsors, dont le consul honoraire de Russie dans le canton de Vaud, Frederik Paulsen, l'exposition «Stalingrad-Volgograd-Mémoire» est placée sous le patronage du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Après la Russie, elle circulera en Suisse, sous la forme de deux cubes métalliques en tôles rouillées

sur lesquels seront présentées les photos montées sur des plaques d'aluminium. A Lausanne, l'esplanade de Montbenon les accueillera du 6 mai au 6 juin 2010 (en parallèle, la Galerie Lucy Mackintosh exposera «Stalingrad-Volgograd Séries»). Après Genève et Zurich, Vevey (place Scanavin) les présentera du 4 au 26 septembre.

Un mois de retrait de permis pour une amende de 100 francs

CIRCULATION

La sanction administrative peut causer bien plus de mal que la contravention en cas de non-respect d'une distance suffisante entre deux véhicules sur l'autoroute. Une jeune conductrice en a fait la cruelle expérience.

Que celui qui n'a jamais fauté lui jette la pierre. La gendarmerie, en tout cas, ne l'a pas manquée ce soir de décembre 2008. Cette automobiliste circulait, selon le rapport des agents, à une dizaine de mètres de la voiture précédente, toutes deux en train de dépasser d'autres véhicules, à 100 km/h environ sur l'A1, entre Ecublens et Morges. Dénoncée

au préfet, la fautive a accepté sans rouspéter l'amende de 100 francs infligée pour cette infraction. Elle n'aurait peut-être pas dû.

Deux mois plus tard, le Service des automobiles informe cette conductrice au passé sans tache qu'il va lui retirer son permis. Elle s'insurge. Elle conteste le rapport de police, invoque un ralentissement de la file qui a cru à un accident lorsque le véhicule d'intervention a allumé son gyrophare. Bref, les choses ne se seraient pas passées comme l'ont décrit les gendarmes.

Retrait «disproportionné»

La dame reconnaît s'être trouvée à un moment donné un peu trop proche de la voiture la précédant, mais elle estime qu'un retrait est une mesure disproportionnée. On lui refuse une confrontation avec les agents. Elle écope de 1 mois de suspension. Décidée à se battre, elle recourt auprès du Tribunal cantonal. Celui-ci vient de la débouter, et lui facture 600 francs de frais de justice.

Les juges cantonaux rappellent que le Service des automobiles ne peut pas s'écarter du

jugement pénal lorsqu'il est appelé à prononcer un retrait de permis et qu'il n'y a pas de preuves nouvelles ou une erreur manifeste. La personne impliquée est en effet censée avoir été interrogée et avoir fait valoir ses moyens de défense. Et si cela s'est révélé sans effet, libre ensuite à la contrevenante d'utiliser les voies de recours contre la condamnation pénale.

La jurisprudence a étendu ce principe dans les cas de procédure sommaire. «Elle aurait dû prévoir, en raison de la gravité des faits qui lui sont reprochés, qu'il y aurait également une procédure de retrait de permis.» En clair: il est trop tard pour contester une fois que l'on a accepté la sanction du préfet ou du juge.

Pour ce qui est de l'infraction, le tribunal admet que rien ne permet de déterminer vraiment ce qu'est «une distance insuffisante» entre deux véhicules pour permettre au suiveur de s'arrêter sans heurt en cas de ralentissement soudain. «On s'en tient généralement à la règle que l'écart entre les véhicules doit correspondre à la distance franchise en deux secondes.» **GEORGES-MARIE BÉCHERRAZ**

Liberté pour trois requérants d'asile déboutés et en attente d'expulsion

JUSTICE DE PAIX

Pas de vols de retour, pas de détention, disent en substance les juges de paix. Ils ont libéré en fin de semaine trois candidats à l'asile déboutés, dont «des trafiquants de drogue», rappelle le conseiller d'Etat Philippe Leuba.

«C'est une décision de la justice de paix et nous n'avons pas à nous y opposer. Nous en prenons donc acte», a déclaré hier à 24 heures le conseiller d'Etat Philippe Leuba à la suite de la libération, en fin de semaine dernière et sur décision de la justice de paix vaudoise, de trois candidats à l'asile déboutés.

Ces derniers se trouvaient en détention au Centre d'enregistrement et de procédure de Frambois, dans le canton de Genève. Les juges de paix vaudois ont fait savoir qu'ils avaient collectivement décidé de libérer les requérants en attente d'expulsion - treize au total ont fait une telle demande et pourraient être libérés dans les prochains jours - tant que les vols spéciaux étaient suspendus.

L'Office fédéral des migrations (ODM) a en effet pris cette décision après le décès d'un requérant



Le cercle de silence des chrétiens a dénoncé, hier à Yverdon, les Accords de Dublin et les conditions de renvoi des requérants.

nigérien à l'aéroport de Kloten. L'ODM attend les conclusions de l'enquête relative à ce drame avant de faire repartir des avions. Philippe Leuba espère que la suspension des renvois sera levée le plus vite possible. «J'ai pour mission de renvoyer ceux qui ne respectent pas la loi. Je signale que, parmi les requérants déboutés que la justice a libérés, il y a des trafiquants de drogue.»

Relâché juste avant le week-end pascal, Hasane Diallo, 28 ans, s'est retrouvé livré à lui-même jeudi

soir, avant que la Coordination asile-migration Riviera et la structure d'accueil de Caritas ne le prennent en charge. «Voilà l'incohérence du système», dénonce Danielle Mamin, de la Coordination asile-migration Riviera. Enrôlé de force à 14 ans dans l'armée au Sierra-Leone, Hasane Diallo, dont les parents sont morts, a demandé l'asile en Suisse en 1999. Il ne l'a pas obtenu et a vécu de l'aide d'urgence jusqu'en octobre dernier, lorsque la police l'a emmené au CEP de Frambois. **F. BG**

PUBLICITÉ

Keller Treppenbau AG
1202 Genève, Tél. 022 731 19 10
3322 Schönühli, Tél. 031 858 10 10
www.keller-treppen.ch

TREPPENMEISTER
Das Original